



# ReSciLac

Revue des Sciences du Langage et de la Communication

ISSN: 1840-8001

Revue indexée



Franklin



INDEXATION : OCLC WorldCat, Stanford Libraries, Penn Labrairies, Zeitschriften  
DetenBank

- <http://www.worldcat.org/title/rescilac-revue-des-sciences-du-langage-et-da-la-communication/oclc/957341200>
- <https://searchworks.stanford.edu/view/11844535>
- [https://blacklighttest.library.upenn.edu/catalog?utf8=%E2%9C%93&f%5Bformat\\_f%5D%5B%5D=Government+document&sort=recently\\_added\\_isort+desc&search\\_field=keyword&q=ReSciLaC](https://blacklighttest.library.upenn.edu/catalog?utf8=%E2%9C%93&f%5Bformat_f%5D%5B%5D=Government+document&sort=recently_added_isort+desc&search_field=keyword&q=ReSciLaC)
- <https://zdb-katalog.de/title.xhtml?idn=1112346848>



Université d'Abomey-Calavi  
Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication  
LASODYLA-REYO / UAC – 2018



ReSciLaC

Revue des Sciences du Langage et de la Communication

Dépôt légal N°8184 du 15/10/2015  
Bibliothèque Nationale, 4ème trimestre  
ISSN: 1840-8001 – ReSciLaC N°8 – 2<sup>nd</sup> semestre, décembre 2018

### **Directeur de publication**

Prof. Akanni Mamoud IGUE (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

### **Rédacteur en Chef**

Prof. Aimé Dafon SEGLA (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

### **Comité de rédaction**

Dr Moufoutaou ADJERAN (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Guillaume CHOGOLOU (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

### **Comité scientifique et de lecture**

Prof. Aimé Dafon SEGLA (CNRS, Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Akanni M. IGUE (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Blaise DJIHOUESSI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Céline PEIGNE (INALCO, Paris)

Prof. Christophe H. B. CAPO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Florentine AGBOTON (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Gratien Gualbert ATINDOGBE (Buea, Cameroun)

Prof. Jean Euloge GBAGUIDI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Julien K. GBAGUIDI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Kofi SAMBIENI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Laré KANTCHOA (Université de Kara, Togo)

Prof. Maxime da CRUZ (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Tchaa PALI (Université de Kara, Togo)

Prof. Romuald TCHIBOZO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Guillaume CHOGOLOU (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Michael AKINPELU (Université de Regina, Canada)

Dr Etienne K. Iwikotan (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Dame NDAO (Université Cheikh Anta Diop, Sénégal)

### **Adresse**

Laboratoire de Sociolinguistique, Dynamique des Langues et Recherche en Yoruba (LASODYLA-REYO)

Université d'Abomey-Calavi.

**laboratoiresociolinguistique@yahoo.fr**

**Site : <https://lasodyla.uac.bj>**

## Consignes aux auteurs

### Modalités de soumission

Les articles doivent être envoyés au directeur de publication à l'adresse suivante :

**laboratoiresociolinguistique@yahoo.fr**

Chaque proposition est évaluée par deux instructeurs anonymes dans un délai d'un mois (les propositions sont anonymées pour la relecture). Un article proposé pourra être refusé, accepté sous réserve de modifications, accepté tel quel. Les articles peuvent être rédigés en français ou en anglais, ou en version bilingue.

Ils doivent comporter un résumé de 20 lignes maximum en français et en anglais, ainsi que 5 mots-clefs en français et en anglais. Le nombre de pages ou de caractères d'un article n'est pas limité. En revanche, un minimum de 8 pages est requis.

### Présentation des contributions

#### Mise en page:

Format A4 ; Marges = 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ; Reliure = 0 cm ; Style normal (pour le corps de texte) : Police Centaur14 points, sans couleurs, sans attributs (gras et italiques sont acceptés pour des mises en relief) ; paragraphe justifié, pas de retrait, pas d'espacement, interligne simple.

**Titre de l'article** : Police Centaur14 points, sans couleurs, majuscules, gras ; paragraphe centré, pas de retrait, espacement après = 18 points, pas de retrait de première ligne, interligne simple.

**Titre 1** : Police Centaur14 points, sans couleurs, gras ; paragraphe gauche, espacement avant = 18 points, espacement après = 12 points, pas de retrait, pas de retrait de première ligne, interligne simple.

**Titre 2** : Police Centaur12 points, sans couleurs, gras ; paragraphe gauche, espacement avant = 12 points, espacement après = 6 points, pas de retrait, pas de retrait de première ligne, interligne simple.

**Titre 3** : Police Centaur12 points, sans couleurs, italiques ; paragraphe gauche, espacement avant = 12 points, espacement après = 3 points, pas de retrait, interligne simple.

**Notes** : notes de bas de page, numérotation continue, 1...2...3... ; Police Centaur10 points, sans couleurs, sans attributs (gras et italiques sont acceptés pour des mises en relief) ; paragraphe justifié, pas de retrait, pas d'espacement, pas de retrait de première ligne, interligne simple.

**Références bibliographiques** : Police Centaur14 points, gras ; paragraphe justifié, pas d'espacement, interligne simple. Retrait d'une tabulation à partir du début de la deuxième ligne de chaque référence.

#### Exemples :

Blakemore, D. 1992. *Understanding Utterances*. Oxford: Blackwell Publishers.

- Braconnier, C. 1993. Quelques aspects du passif mandingue dans saversion d'Odiène. *Linguistique Africaine* 10: 29-64.
- Casali, R. 2008. ATR harmony in African languages. *Language and Linguistics Compass* 2/3: 496–549.
- De Korne, H. 2007. The pedagogical potential of multimedia dictionaries. Lessons from a community dictionary project. The 14th annual stabilizing indigenous language symposium in Michigan on 1-3 June 2007. Accessed on 1 February 2012. Consultable à <http://jan.ucc.nau.edu/~jar/ILR/ILR-11.pdf>.

## Présentation

ReSciLaC (Revue des Sciences du Langage et de la Communication) est une revue du Laboratoire de Sociolinguistique, Dynamique des Langues et Recherche en Yoruba (LASODYLA-REYO) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC). ReSciLaC est une revue pluridisciplinaire qui accueille des contributions abordant un grand nombre de champs d'études des sciences humaines et sociales.

ReSciLaC permet de faire la diffusion de travaux de jeunes chercheurs ou de chercheurs confirmés *en sociolinguistique, en linguistique, en didactique des langues, en communication, en littérature, en philosophie du langage, en sciences de l'éducation, en sociologie, en histoire, en histoire de l'art*, etc.

L'objectif de ReSciLaC est d'encourager des discussions scientifiques et théoriques les plus larges possibles portant aussi bien sur les sciences humaines que sur les sciences sociales.

## Ethique

Pour lutter contre le plagiat, nous utilisons l'application en ligne *Plagiarisma* pour vérifier le contenu des articles publiés.

## Sommaire

### LANGUES, LETTRES

1.	Écrîteaux des rues au Bénin : supports de mémoire collective et administrative (Moufoutaou Adjera). .....	<b>11</b>
2.	Plurilinguisme et dynamique des langues dans le paysage linguistique de l'U.C.A.D. de Dakar : étude du réseau de communication enseignants-étudiants (Ngari Diouf). .....	<b>21</b>
3.	Faire dire sans dire soi-même : la parole déléguée en question (Fallou Mbow). .....	<b>36</b>
4.	Expression du démonstratif entre référenciation et indexicalité chez Boris Boubacar Diop (Yao Kouamé). .....	<b>54</b>
5.	Expressivité en rhétorique et en poétique dualiste (Kobenan N'Guettia Martin Kouadio). .....	<b>69</b>
6.	Expression de l'angoisse dans <i>L'ÉCART</i> de V. Y. Mudimbe (Anicette Ghislaine Quenum). .....	<b>87</b>
7.	Hybrides womaniste a travers <i>la nouvelle romance</i> d'Henri Lopes et <i>Le prix de la révolte</i> de Régina (Temidayo Onojobi). .....	<b>99</b>
8.	Mythes et fantastiques dans l'univers romanesque d'Emile Zola : <i>Vérité</i> et <i>Thérèse Raquin</i> (Folorunso Adebayo). .....	<b>109</b>
9.	Entre tradition et modernité : regard sur l'image de la femme dans la société africaine post-indépendance (Leo Iyanda Balogun). .....	<b>117</b>
10.	Analyse de quelques logiques qui sous-tendent les pratiques de corruption sur des axes routiers du Bénin et du Nigéria (Chambi Julien Atchadé & O. Z. Cather Nansounon). .....	<b>125</b>
11.	A Study Of Semantic Roles in two Excerpts From Amma Darko's <i>Faceless</i> (Daniel T. Yokossi). .....	<b>140</b>
12.	A Critical Discourse Analysis Of John Dramani Mahama's Political Addresses (Yémalo C. Amoussou & Edouard L. K. Koba). .....	<b>157</b>
13.	Oral Proficiency Assessment Tasks in National Examinations in West Africa: Beninese and Senegalese Teachers' Perspectives (Juvenale Patinvoh Agbayahoun, Flavien Dossou Lanmantchion, Diome Faye). .....	<b>173</b>
14.	Safeguarding Americans from Gun Violence : President Obama's Unfulfilled Dream (Ferdinand Kpohoué). .....	<b>183</b>
15.	The Vicious Cycle of Gun Violence in America: How to Bend the Curb? (Babacar Dieng). .....	<b>194</b>
16.	Le substrat culturel du terroir comme marqueur d'authenticité dans la chanson de Zao (Dieudonné Moukouamou Mouendo). .....	<b>205</b>

## PHILOSOPHIE, SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE

17.	Démocratie et éducation à l'éthique en Afrique francophone : pour une approche critique du sens et des valeurs(Coovi Clément Bah et Gervais Kissezounon).....	<b>218</b>
18.	Phénomènes paranormaux et politiques de développement en Afrique(Paul Christian Kiti & Désiré Medegnon).....	<b>233</b>
19.	Analyse des modes de gestion des violences conjugales par les institutions de contrôle social dans la ville de Ouidah (Maxime Akotchayé Houndote)..	<b>251</b>
20.	Le ndara dans l'histoire socioculturelle des dondo de boko-songho du xviiie au xixe siecle (Jean Félix Yekoka).....	<b>262</b>
21.	Religion and Human Rights in Nigeria (Balogun, O. O. E. & Oyebanjo, Olusegun Olatunji).....	<b>277</b>

PHILOSOPHIE & SOCIOLOGIE-  
ANTHROPOLOGIE

## Démocratie et éducation à l'éthique en Afrique francophone : pour une approche critique du sens et des valeurs

Coovi Clément Bah & Gervais Kissezounon

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

clemcoovi@yahoo.fr, gerkiss2000@yahoo.fr

### Résumé

*Cet article propose une analyse critique des processus démocratiques en cours en Afrique francophone. La méthodologie abordée permet d'interroger, en contexte africain francophone les pratiques adoptées dans leur ensemble afin d'y apprécier les résultats obtenus qui font ressortir que dans presque tous les pays concernés, la construction d'un "Etat-Nation" démocratique est et demeure artificiel. La réflexion ainsi menée ouvre la voie sur les perspectives qu'offre une éducation à la morale, à l'éthique et au civisme en vue d'une conscientisation des citoyens à la responsabilité. Pour relever les défis existentiels auxquels ils sont confrontés au quotidien, les africains doivent compter sur l'intelligence et l'appropriation des valeurs traditionnelles endogènes africaines en vue de les articuler aux principes de la démocratie occidentale.*

**Mots clés :** *Démocratie, Afrique francophone, éducation, morale, éthique, civisme.*

### Abstract

*This article proposes a critical analysis of the democratic processes under way in Francophone Africa. The methodology studied allows us to examine, in the French-speaking African context, the practices adopted as a whole in order to appreciate the results obtained, which show that in almost all the countries concerned, the construction of a "democratic nation-state" is and remains artificial. The reflection thus led opens the way to the perspectives offered by an education on morals, ethics and civism with a view to raising citizens' awareness of responsibility. To meet the existential challenges they face on a daily basis, africans must rely on the intelligence and the appropriation of traditional African endogenous values in order to articulate them with the principles of Western democracy.*

**Keywords:** *Democracy, French-speaking Africa, Education, Moral, Ethics, Citizenship*

## **Introduction**

En Afrique francophone, la problématique portant sur les processus de démocratisation paraît pour le moins très complexe. Dans presque tous les pays africains, la construction d'un "Etat-Nation" démocratique est et demeure artificiel. Le projet d'existence d'une société civile autonome et structurée qui renvoie à la citoyenneté est très dynamique. Quelles en sont les causes réelles et quelles projections peut-on en faire dans le temps et dans l'espace ? De par sa trajectoire historique, l'Afrique francophone a connu deux défis majeurs qui ont profondément bouleversé les équilibres traditionnels et identitaires qui la caractérisaient jadis, en l'introduisant dans le cycle mondial des rapports de force sans au préalable une préparation réaliste et systémique. Le premier défi fut à l'évidence celui de l'esclavage et de la colonisation des peuples africains en général et le second, comme conséquence du premier, fut celui des indépendances pernicieuses octroyées aux Etats africains francophones. Au lendemain de ces indépendances, une appréciation objective des conditions d'émergence des nouveaux Etats africains dans leur ensemble, avait fait dire à René Dumont (1962) que l'Afrique noire était mal partie ! Les risques d'échec des politiques de gestion des Etats alors constitués étaient et demeurent aujourd'hui, à différents points de vue, non négligeables. Aux défis de l'esclavage, de la colonisation et des indépendances, vient alors s'ajouter à la postmodernité le défi qui s'articule autour des processus de démocratisation en cours sur le continent africain. Dans ce contexte, les rapports complexes entre les différents acteurs de ces processus méritent d'être questionnés pour mieux cerner les contours des réalités vécues en Afrique francophone et ce, à partir des points d'ancrage précis que sont : l'anthropologie africaine traditionnelle et la valeur démocratie. Dans quelle mesure se réalise, tout au long de l'histoire de l'humanité, l'appropriation de la valeur « démocratie » par les peuples concernés ? Quelles sont les conditions particulières de cette réalisation en Afrique francophone ? L'objectif visé par cet article est d'identifier les mécanismes à partir desquels il faudra nécessairement articuler les questionnements liés à l'éducation à la citoyenneté en démocratie, à la morale et à l'éthique en contexte identitaire africain. L'hypothèse de départ étant que la réussite de tout processus démocratique passe par la prise en compte des valeurs identitaires de chaque peuple.

### **I- La démocratie à l'épreuve des conflits d'interprétation**

Que représente la démocratie pour les peuples dans leur ensemble ? Cette question en apparence banale, cache la complexité des liens existant entre les citoyens d'un Etat et ceux établis de fait entre les différents Etats dans le concert des nations. Convenons avec Burdeau G. (1971) que

la démocratie est aujourd'hui une philosophie, une manière de vivre, une religion et presque accessoirement une forme de gouvernement. Une signification aussi riche lui vient tant de ce qu'elle est effectivement que de l'idée que s'en font les hommes lorsqu'ils placent en elle l'espérance d'une vie meilleure. (p. 36)

Un bref rappel historique nous instruit sur le fait que « la systématisation de la volonté d'organisation politique de la cité, selon le modèle dit démocratique, est née au Vème siècle avec Solon, considéré à tort ou à raison, comme le père putatif de la démocratie » (Adoukonou B., 1998, p8). C'est justement, la recherche d'une « vie meilleure », qui avait poussé Solon, dans la Grèce antique, à envisager la cohésion de la vie quotidienne des citoyens sur la base de la résistance à toute forme de démesure. L'objectif visé étant bien entendu, d'aboutir à une vertu universelle, applicable partout par conséquent. Toutefois la démocratie, comme mode de gestion de la cité, prendra tout au long de l'histoire des formes variées. Ce pluralisme démocratique dont il est question fait naître une problématique qui s'articule autour du conflit d'interprétation de l'essence même de la démocratie. Que représente cette multiplicité des modèles démocratiques observée un peu partout dans le monde ? Adoukonou B. (1998) insiste sur ce qui doit caractériser toute démocratie :

pour Solon, il fallait que la "polis " simulât le " cosmos " et que pour cela " l'eunomia" c'est-à-dire la cohésion de la vie quotidienne par la résistance à toute "ubris" ou démesure soit la vertu la plus universellement partagée. Mesure et pondération, sens du juste milieu et partant prudence, devraient caractériser la démocratie. (p.8)

Cette démocratie, de par ses caractéristiques originaires a connu son âge d'or, avec les réformes qui affirment l'autorité de l'Etat au dessus des parentés, dans le domaine de la justice, instaurant ainsi un droit commun pour tous. Par ces réformes, les grecs ont initié la mise en place d'une indemnité journalière destinée à faire participer les citoyens les plus pauvres aux fonctions civique et politique. En réalité, comme l'affirme Adoukonou B. (1998)

« c'est avec les réformes de Solon, surtout dans le domaine constitutionnel, à travers les lois interdisant l'esclavage, et celles portant sur l'instauration du tribunal populaire où chacun avait le droit de traduire en justice quiconque aurait enfreint les lois, que la cité en vient à mettre un accent particulier sur la responsabilité collective des citoyens.» (p.10)

Il s'agissait pour l'essentiel, de réorganiser l'espace civique, en dissolvant les anciennes structures politiques fondées sur la richesse et les groupes familiaux par un système de répartition territoriale : la démocratie est donc née d'une limitation du pouvoir de propriété. Il faut noter au passage qu'après l'âge d'or de la démocratie sous Périclès, l'histoire retient qu'elle est entrée dans un sommeil "dogmatique" sous Platon et Aristote. La raison teint lieu dans le fait que ces deux philosophes ont décelé en elle une perversion de la politique. Selon Adoukonou B. (1998)

la désaffection dans laquelle la démocratie est entrée est le fruit normal de la difficulté du peuple à vivre à la hauteur éthique où les grands philosophes comme

Socrate ont porté l'idéal humain. La longue léthargie sera suivie d'un progressif réveil au XVIème siècle quand la réalité du peuple sera lestée d'un nouveau contenu, ce contenu dont la carence était déplorée unanimement par Platon et son disciple de génie Aristote. Les deux s'accordaient en effet par des approches différentes à dire que sans l'éducation civique la démocratie était perdue. (p8)

Dans la Grèce antique, la démocratie à l'origine était donc en elle-même problématique. Elle portait à l'origine les germes d'un conflit d'interprétation, invitant à une réflexion sur la question du sens et des valeurs qu'elle est supposée incarner. Conscient du fait qu'il a vocation à la citoyenneté, le peuple dans son ensemble, en contexte démocratique se doit de questionner les rapports « Sujets »-« Etat », par une prise de conscience juridico-politique sur la réalité vécue au quotidien. De fait, la prise en compte du pacte d'association *pactum associationis* qui fonde toute société et du *pactum subjectionis* qui suppose l'engagement du sujet membre de la communauté, donnera naissance à une nouvelle orientation de la démocratie avec cette fois-ci pour points d'ancrage les notions de contrat et de représentation. Selon Adoukonou B. (1998),

on arrivera avec Hobbes à l'idée d'une démocratie originaire, d'un contrat de gouvernement grâce auquel s'opère un transfert des droits de tous sur l'homo *artificialis* – qu'il soit un homme ou une assemblée- qui est l'âme de la République : la souveraineté dans l'Etat va de paire avec la citoyenneté et n'a rien à voir avec le bon plaisir du prince. (pp. 8-9)

Que faire pour trouver une forme de gouvernement dont le principe cardinal consisterait à mettre la loi au dessus de tout homme ? Dans la trajectoire historique de ce questionnement, il faut noter qu'avec Montesquieu Ch. (1748), l'idée de représentation sera la pierre angulaire de la démocratie libérale avec une nuance de taille apportée par Rousseau J.J. (1773) qui voit dans cette idée de représentation un ferment d'affaiblissement de la souveraineté du peuple (Adoukonou B., 1998). Ce que propose Montesquieu Ch. (1748) c'est la formulation d'une théorie de la séparation des pouvoirs, en vertu de laquelle une limitation réciproque des prérogatives de l'exécutif, du législatif et du judiciaire évite toute dérive vers l'absolutisme. Rousseau J.J. (1762) quant à lui, fait de toute forme de collectivité politique, la résultante d'un contrat social, par lequel chaque citoyen, se soumettant à la volonté générale incarnée par le corps social dans son ensemble, est plus libre que s'il était isolé face au pouvoir d'un seul, et plus heureux puisque la collectivité favorise nécessairement le bonheur du plus grand nombre. Mais Rousseau J.J. (1762) tient à préciser que si nous prenons le terme dans son acception et avec toute sa rigueur « il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais ». (p. 134)

A l'évidence, les concepts de volonté générale, de souveraineté, de contrat social, de gouvernement et l'exigence de séparation effective entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sur lesquels reposent les démocraties modernes, font d'elles un idéal dont la compréhension et la clé d'accès ne sont guère à la portée du citoyen ordinaire. Dans toute

démocratie, il est admis que c'est le peuple qui détient la souveraineté mais dans le même temps, le peuple souverain ne gouverne pas. Il y a lieu alors de réconcilier « le gouvernement pour le peuple » et « le contentement » c'est-à-dire cette représentation chimérique du « gouvernement par le peuple ».

Selon Platon (1966), une telle réconciliation est impossible en raison même des difficultés inhérentes à la démocratie. Il considère que la démocratie est incapable d'assurer le bien de la communauté, elle ne peut viser que son contentement ou celui de la majorité. La seule condition, pour assurer le bien de toute la communauté, consisterait en ce que chaque citoyen consente à renoncer à l'exercice arbitraire de son libre vouloir ; qu'il apprécie les projets sans jamais prendre en compte les avantages immédiats qu'il peut personnellement en tirer, mais uniquement le bénéfice que peut en tirer la communauté comme un tout, appréciation fondée sur la loi de la science. Weil E. (1933) apporte les précisions suivantes :

on réalise le bien, non par compromis entre les désirs existants qui peuvent être tous erronés et aller à l'encontre des intérêts réels de la communauté, donc de ceux de tous les citoyens ; mais par un compromis visant à réaliser le bien, à garantir la survie d'une communauté non-violente qui puisse assurer à ses membres un niveau de vie qui s'élève suffisamment au-delà de la satisfaction du besoin, et leur offrir la possibilité d'une vie dont ils soient satisfaits en tant qu'être pensant.(p. 123)

Le conflit d'interprétation inhérent à toute démocratie ainsi brièvement formulé, il convient de porter la réflexion sur le sens des processus de démocratie en cours sur le continent africain. La démocratie en Afrique assure-t-elle véritablement le bien-être de la communauté ? Quel état des lieux peut-on établir de ce que représente la démocratie en Afrique ? Et pour quelles perspectives?

## **2- Démocratie en Afrique ou démocratie à l'africaine ?**

Au regard de l'histoire africaine, la quête démocratique remonte aux périodes coloniales et celle dite des indépendances. La fin des années 1980 et 1990 a été marquée par des remous caractérisés par la soif de liberté et de justice face à des systèmes autocratiques et répressifs solidement en place sur le continent africain. A cela s'ajoute les répercussions des programmes d'ajustement structurel qui ont complètement déstructuré le tissu social des pays concernés. L'Afrique entre dans ce contexte dans une phase de soulèvements populaires et de remise en cause des rapports de forces précédemment établis. Quel était en réalité l'état des lieux avant l'avènement de la démocratie en Afrique francophone ?

Avant l'ouverture supposée sur l'Occident, les sociétés africaines traditionnelles, étaient pour la plupart caractérisées par des modes de gestion sociale de type acéphales dits anarchiques et de type monarchique (Iroko F., 1997). Réputé égalitaire, le système acéphale était organisé par un forum de régulation de la vie communautaire, composé

des doyens d'âge des divers clans de cette communauté. Dans les systèmes monarchiques traditionnels, le schéma mis en place était d'un autre ordre. Iroko F. (1997) fait distinguer de façon générale des

systèmes monarchiques hiérarchisés, un édifice politique vertical, pyramidal et stratifié avec au sommet le roi, puis viennent les dignitaires précédant les hommes libres sans responsabilités et la base de la pyramide sociale est constituée d'esclaves. (p. 14)

Ces deux systèmes, hérités de la tradition font apparaître la dépendance totale de l'individu et sa soumission au groupe. Aussi, les interdits, les regroupements en classe d'âges et la symbolique de l'ancêtre éponyme viennent-ils renforcer l'idée d'appartenance intégrale au groupe qui se traduit le plus souvent par la formule " je suis, parce que nous sommes". Mappa S. (1998) fait remarquer à ce propos que « malgré un certain discours sur l'égalité, la signification imaginaire de la supériorité des aînés vis-à-vis des enfants et au-delà des chefs vis-à-vis de leurs sujets est une valeur forte et intériorisée comme telle par les groupes ». (p.35) Une clarification de cette appartenance au groupe s'impose donc. Dans ce contexte, peut-on parler de démocratie dans les sociétés traditionnelles négro-africaines ? Tout porte à croire que dans les monarchies traditionnelles, le monarque, selon les règles coutumières, était tenu de s'entourer d'une cour dite royale, laquelle émettait des avis sur les affaires du royaume. L'historien Iroko F. (1997) souligne le fait que

cette cour royale composée de dignitaires nommés à vie dans des clans autres que celui du roi fonctionnait comme un véritable organe modérateur du pouvoir royal et pouvait dans certains cas comme dans la royauté des nago de Kétou au Bénin mettre à mort de façon régulièrement institutionnelle et coutumière un souverain dont elle n'appréciait ni la politique ni le comportement. (p.115)

Aussi, serait-on tenté d'affirmer que les couches sociales traditionnelles, à différents niveaux, participaient de fait au fonctionnement harmonieux de la société à laquelle elles appartenaient ; ainsi à sa place, l'esclave devait obéir à son chef tout en demeurant *ad-vitam* dans sa condition d'esclave pour que l'ordre de la société soit respecté. Il faut tout de même souligner que les valeurs fondamentales de liberté, de respect des droits de l'homme étaient difficilement identifiables dans ces monarchies où l'esclavage consacré comme mode d'organisation sociale interdisait toute forme d'expression véritablement démocratique. L'ouverture sur l'Occident aura-t-elle réussi à introduire effectivement la démocratie, au vrai sens du terme, en lieu et place des modes traditionnels de gestion de la vie sociale en Afrique noire ?

De façon générale, il est admis que la multiplicité des modèles de démocratie observée un peu partout en Afrique de nos jours n'est rien d'autre que l'expression d'un effort universel pour une appropriation de la valeur démocratie. Toutefois, il faut reconnaître comme l'affirme Bamba L. (2016),

paradoxalement, ce vaste mouvement d'accès à la démocratie s'est accompagné, au contraire, de violence, de crises et de perturbations multifformes qui, jusqu'à présent continuent de prospérer dans maintes contrées de ce continent. Ainsi l'espoir mis dans la démocratisation ne semble pas avoir tenu ses promesses. (p.14)

Le bilan est mitigé et les perspectives à court, moyen et long termes restent problématiques. Il faut ici, rappeler que les urgences auxquelles doivent faire face les Etats africains, sont de plusieurs ordres et portent entre autres, aussi bien sur l'économie, la santé, le transport, l'éducation, l'agriculture, la sécurité et la politique. Dans les faits les choix prioritaires sont difficiles à opérer en Afrique. Akindès F. (1996) affirme en substance que les

“indépendances” n'ont pas tardé au bout de 30 ans, à faire leur bilan : montée de la dépendance alimentaire, recul des exportations agricoles, faillite écologique, déroute de l'industrialisation, dette accrue et revenus en baisse, paysans méprisés, pouvoir plus oppressant qu'auparavant (temps colonial), occupation de la plupart des services spécialisés des Ministères des Finances africains par des représentants des institutions de financement, demande encore plus accentuée d'aide extérieure, donc, recolonisation, empressement à recevoir en modulation de fréquence, les émissions radiodiffusées de la puissance tutélaire et cela, en signe d'allégeance totale, cession des patrimoines nationaux aux multinationales, politique de privation à outrance. (p.3)

Cette recolonisation à géométrie variable s'est traduite aussi, dans le champ politique, par l'imposition de la démocratie aux africains dans un contexte d'analphabétisme généralisé de la grande masse populaire africaine. L'appropriation de la valeur démocratie en Afrique à l'origine est, l'affaire d'une élite selon un rapport asymétrique de domination et d'exclusion de la majorité renvoyée de fait à la périphérie des systèmes démocratiques en cours. L'ouverture sur l'Occident a consacré, après la décolonisation, des Etats taillés sur mesure avec cette fois-ci, au centre du pouvoir politico-économique, des intellectuels autochtones qui,

armés de leur universalisme, ramenaient des Universités de la métropole une attitude entièrement étrangère à la réalité concrète de leur peuple...Au lieu de considérer la culture comme un privilège et un agrément, ces intellectuels sortis de ce milieu voyaient en elle un moyen de se distinguer. ( Nkrumah K., 1976, p.12)

L'élite africaine, chargée de conduire le grand chantier de la démocratie n'a pas, à tort ou à raison, opté pour une ouverture sur l'Occident qui devait se concevoir sous forme d'échanges réciproquement épanouissants. Nouhouayi A. (1975) précise qu'il s'agit d'une dynamique dans laquelle il faut non seulement assimiler les éléments reçus de l'extérieur, mais encore les composer et les croiser avec les éléments intérieurs pour

imprimer en eux un dynamisme créateur de nouveaux éléments pouvant, au besoin, servir la cause des autres. (p 89)

La perversion de cette ouverture sur la valeur démocratie occidentale, projette l'Afrique dans une ambivalence qui se traduit par l'incapacité de l'élite africaine à assumer son devoir d'enrichissement des autres cultures et son rejet systématique des valeurs culturelles endogènes africaines. L'assimilation du concept démocratie nous en donne si besoin en est une preuve évidente. Les processus démocratiques initiés sur le continent africain, sont loin d'instaurer les valeurs fondamentales requises. La grande masse n'est donc pas concernée par ces processus ; à peine a-t-on besoin d'elle pour des pseudo-consultations électorales. Nous sommes dans un contexte d'extraversion qui fait que aujourd'hui, les africains se doivent impérativement de satisfaire d'abord les exigences de la communauté internationale qui, pour donner le certificat de « pays démocratique exemplaire » a toujours lancé la commande d'un multipartisme intégral formel et d'un processus électoral libre et transparent selon des critères qui laissent parfois à désirer. Les constitutions taillées sur mesure et modifiables au gré des humeurs des dirigeants africains, les codes électoraux chancelants, la non séparation dans la pratique des différents pouvoirs, la non maîtrise des enjeux de la démocratie par la grande masse populaire, la corruption généralisée et la perversion des pratiques démocratiques, les conflits post-électorales en contexte démocratique en Afrique sont, entre autres, ce qui caractérisent la démocratie en contexte africain en général. Tonyeme B. (2012) fait remarquer qu'au lendemain des indépendances, les africains se sont saisis des catégories classificatoires forgées par le colonisateur dont ils ont poursuivi et amplifié l'œuvre de bornage des frontières ethniques, bornage d'autant plus fonctionnel qu'il constituait souvent le pivot des stratégies d'accès au pouvoir et aux mécanismes d'accumulation des biens.(p.282)

Les « Etats-Nations » africains dans leur ensemble se présentent comme des juxtapositions des communautés ethniques hybrides alors qu'en réalité comme l'affirme Faes H. (2014),

la société démocratique est une société ouverte, une société qui d'elle-même tend à être universelle. Dans cette société, le peuple ne se définit pas par une identité culturelle fermée et exclusive. Mais cette société ne peut tendre à l'universalité que dans la mesure où elle reste une société et ne prétend pas former une communauté universelle. Dans la mesure où elle ne le fait pas, elle permet qu'existe en son sein des communautés qui se distinguent par les valeurs et la culture. Elle est par suite l'espace des relations interculturelles et interreligieuses. (p. 144)

Dans ce contexte, la prise en compte de l'unité culturelle africaine articulée aux principes élémentaires de la démocratie s'impose comme une nécessité incontournable. La réflexion doit donc porter sur l'alternance au pouvoir ; la prise en compte de « *la différence des données culturelles africaines avec celles de l'Occident plutôt dominantes* » (Nouhouayi A., 1975, p.91) ; les aspirations légitimes des peuples africains ; la bonne gestion de la chose publique ; le bon fonctionnement des partis politiques ; le respect des droits fondamentaux de l'homme ; en somme, la recherche d'une vie meilleure des peuples africains. La commande démocratique imposée par l'Occident aux africains ne fait pas

mention du volet identitaire et culturel qui, à y voir de près, ne concernent que les africains. Guèye B. (2009) indique qu'en théorie,

Le mérite de l'instauration de la démocratie en Afrique est d'avoir solennellement affirmé le caractère universel des principes et règles qui fondent toute démocratie et qui s'articulent autour de la primauté du suffrage universel, de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de la garantie des libertés d'expression et du respect des droits de l'homme. (p.8)

Dans la pratique, les intellectuels africains l'ont si bien compris qu'ils réalisent parfaitement le « *service minimum démocratique* » pour servir à la face du monde des modèles de démocratie à l'africaine où les modifications suspectes des constitutions sont monnaie courante ce qui permet au « dirigeant suprême » de s'éterniser au pouvoir tout en oubliant que les valeurs de liberté et de droits fondamentaux sont universelles et qu'elles ne sauraient être africanisées sans courir le risque de les biaiser, voire de les altérer. Sawadogo M. (2006), a fait une analyse critique de la situation actuelle des processus de démocratisation en cours sur le continent africain. Il constate que malheureusement, l'évolution des partis politiques dans les démocraties contemporaines indique qu'ils achèvent de se transformer en des machines électorales, en des appareils autonomes, coupées de la masse des citoyens dont le soutien est censé justifier leur existence. (p.3)

Peut-on parler de démocratie sans un rôle déterminant des partis politiques chargés d'animer la vie publique ? Au lieu de contribuer à l'instauration de démocraties dignes de ce nom, les partis politiques en Afrique se sont donc transformés en de véritables pépinières de corruption, de tribalisme et d'affairisme de tout genre, ils « suscitent des lobbies, ils engendrent un "esprit de clan", ils privilégient leurs intérêts particuliers par rapport au bien collectif, ce qui aboutit à les éloigner de la masse des citoyens ». (Sawadogo M., 2006, p.4) Il est donc aisé d'affirmer que l'ouverture sur l'Occident n'a guère permis l'ancrage d'une culture démocratique authentique en Afrique. Tout au plus, assistons-nous un peu partout sur le continent à ce qu'on peut désigner sous le vocable de « démocraties électorales ». Le choix de l'extraversion consiste donc en l'adoption du modèle démocratique occidental pour en faire un produit d'exportation, un faire-valoir ou si l'on veut un *quibus* à produire pour répondre aux exigences référentielles occidentales.

Démocratie en Afrique : pour qui ? Et dans quel but précis ? Telle est l'interpellation qui surgit de la radioscopie des systèmes en place sur le continent. Un effort doit être fait pour formuler des questions de ce genre en Afrique. Il s'agit là de préoccupations nouvelles et originales qui ouvriront la voie à la prise en compte du devenir historique des africains. Aujourd'hui plus que jamais, les intellectuels africains doivent prendre le mal à la racine en faisant preuve d'imagination. Au lieu d'accepter le "*statu quo*" et de tenter seulement de l'aménager, les africains doivent opérer des choix radicaux. Notre destin en Afrique n'est pas de toujours répondre aux questions des autres, de penser comme eux et d'appliquer leurs inventions.

Dans une Afrique en construction les chantiers en cours nécessitent une convergence des intelligences sur les grandes problématiques articulées entre autres, autour du développement, de l'éducation et des systèmes démocratiques. En effet, un processus de construction démocratique n'a pas pour vocation de stagner, de se scléroser et pour cela, la nécessité d'une réflexion soutenue sur les conditions de mise en application de la valeur démocratie sur le continent africain s'impose de fait. La réflexion sur le grand chantier africain passe donc nécessairement par la prise en compte de la dimension anthropologique de la problématique car, c'est bien l'homme, "sujet pensant", qui est l'acteur principal du chantier aussi bien pour ce qui porte sur la politique, la culture, l'économie, la religion et l'éducation.

Par delà les crises politiques observées un peu partout sur le continent africain, il faut admettre que la crise du sens et des valeurs en est le lieu de manifestation privilégiée. Ces crises nous ramènent fondamentalement à la dimension anthropologique. Dans ce contexte, la réflexion sur les processus démocratiques en cours sur le continent africain exige la prise en compte de l'éducation morale, éthique et civique comme axe référentiel de prévention et de résolution des crises politiques.

### **3- L'éducation aux valeurs en Afrique comme une exigence démocratique**

L'éducation morale, éthique et civique se présente, en contexte démocratique universel en général et africain en particulier comme une solution originale à la crise du sens et des valeurs. Elle représente l'ossature à partir de laquelle tout le corps démocratique tient ou s'écroule le cas échéant. Cette éducation après analyse se situe dans une trajectoire historique qui constitue la source privilégiée de l'animation de la vie démocratique. Il n'est point superflu de rappeler ici que l'éducation est un instrument privilégié pour forger une âme commune aux peuples. Dans ce contexte, il est admis comme l'affirme Adoukonou B. (1998) que l'une des tâches les plus importantes de l'éducation morale et civique est précisément de transformer les traditions et coutumes diverses en objets d'études et de réflexion en perspective morale, de discernement du bien et du mal. Ce discernement spirituel permet d'assumer le bien et de l'inscrire dans le projet commun dont la constitution esquisse le cadre global d'effectuation. (p.13)

C'est à partir d'une éducation sur les valeurs individuelles et communes que la démocratie se situe au fondement et se pose comme base régulatrice du vivre –ensemble. Cette éducation met un accent particulier sur l'éveil et la formation de la conscience du citoyen au bien commun. Dans une Afrique en proie aux contradictions de toutes sortes, la généralisation de l'éducation aux droits et aux valeurs s'impose à la fois comme une nécessité et une priorité. Les lieux de mise en place de cette éducation aux valeurs ne manquent pas. On peut citer entre autres, les systèmes éducatifs formels, les espaces de regroupement des secteurs informels et non formels, les formations continues et de perfectionnement du personnel en activité, les syndicats, les centres d'alphabétisation, les partis politiques, les organisations des jeunes, les masses média, l'art, le sport, la musique et les confessions religieuses. Il s'agit pour l'essentiel de susciter des occasions de débats et de réflexion visant à bâtir une conscience historique des peuples africains basée sur les valeurs morales éthiques et civiques. Il s'agit ni plus ni moins de faire émerger dans les

sociétés concernées une culture politique tenant compte des réalités endogènes africaines. Touraine A. (1994) insiste sur le fait que ce qui définit la démocratie, ce n'est donc pas seulement un ensemble de garanties institutionnelles ou le règne de la majorité mais, avant tout, le respect de projets individuels et collectifs, qui combinent l'affirmation d'une liberté personnelle avec le droit de s'identifier à une collectivité sociale, nationale ou religieuse particulière. La démocratie ne repose pas seulement sur des lois mais surtout sur une culture politique. (p. 24)

En Afrique, il faut en urgence, appréhender l'homme africain dans son environnement socioculturel et dans sa trajectoire historique pour former des citoyens conscients de leurs droits et devoirs en contexte démocratique. Dans les pratiques éducatives à différents niveaux, il y a lieu de développer chez les citoyens un esprit critique rigoureux et une ascèse intellectuelle consciente de ses finalités. A l'évidence, l'éducation à la morale, à l'éthique et au civisme se présente comme un accomplissement responsable des droits et devoirs du citoyen en contexte démocratique. Comme l'indique Adoukonou B. (1998),

Il ne s'agit pas d'être ajusté et de fonctionner, mais d'avoir une maîtrise consciente de l'environnement et de le faire servir au bien du plus grand nombre. C'est dire que le sort de la morale est déjà engagé au moment où nous apprenons à l'enfant et au jeune à se soumettre à la loi de l'objectivité, à ne pas tricher avec le réel, à entrer dans la rigueur scientifique et dans son extension technique. Il y a une dimension d'humanisation de la science et de la technique qui constitue l'apport le plus précieux de la modernité à l'éducation morale (p.15)

Une bonne compréhension du mécanisme qui règle la vie démocratique, nous renvoie aux concepts d'individu, de personne et de société qui sont trois notions bien distinctes les unes des autres. L'existence de rapports organisés et très complexes entre les citoyens, en contexte démocratique, exige la mise en place des offres éducatives pour orienter l'agir citoyen vers le bien collectif. Considéré sous son aspect spécifiquement humain et donc social, le citoyen a constamment besoin d'être éduqué aux valeurs, à la conscience morale et à la responsabilité. Il a besoin d'un réajustement moral, éthique et civique permanent pour s'adapter aux situations nouvelles qui s'imposent à lui et qui exigent de lui des choix difficiles. Pour Aristote, l'homme est un "*animal politique*" et de fait dans toute société, les relations interhumaines ne sont jamais accidentelles mais plutôt constitutives de leur humanité. La problématique des liens entre les citoyens et leur rapport à la chose publique, ne se pose plus seulement à la lumière de ce que nous offre l'intersubjectivité, mais plutôt en termes d'organisation de la cité pour le bien collectif. Le citoyen éduqué à la morale, à l'éthique et au civisme se définit alors comme un "*sujet-en-relation*", c'est-à-dire « comme pure intériorité, pure activité, et comme liberté, et en tant qu'il est l'instance explicative, dernière dans toute connaissance, toute

donation de sens au monde, toute institution humaine ». (Auroux S., Weil E., 1993, p. 68.)

L'éducation à la morale rend l'homme humain. Comme l'affirme Soede N.Y. (1992),

la morale exige de la sorte la lumière de la réflexion : découverte et connaissance des valeurs et des normes ; jugement et créativité prospective dans le but de déterminer des principes, des modes d'être et d'actions susceptibles de rendre l'agir du sujet porteur de vie, source d'accomplissement de l'être humain, conforme à ce qui véritablement épanouit l'être humain. La Morale exige l'évaluation du comportement de l'individu ( p. 57)

L'éducation à l'éthique donne au citoyen la possibilité d'agir de façon responsable sous l'angle de la liberté et de la volonté. En effet, « l'éthique implique la réflexion personnelle du sujet qui reçoit et assume une vision du monde ou un ensemble de valeurs enracinées dans une sagesse pour orienter l'existence humaine vers la fin voulue ». (Soede N.Y., 1992, p.55) Le citoyen est ainsi éduqué à promouvoir à chaque instant la question du sens qui lui permet de prendre en compte l'analyse de la nature même du bien et du mal ainsi que sa capacité à les reconnaître et à les accomplir dignement. Dans la même dynamique, l'éducation au civisme permet au citoyen de se conformer aux normes sociales, et de se faire une représentation objective de la vie démocratique. Cette éducation a pour vocation d'interroger aussi bien les pratiques démocratiques en cours sur le continent que les valeurs ancestrales africaines susceptibles d'être adaptées au contexte postmoderne africain. L'éducation à la citoyenneté, à l'altérité, à la diversité ethnique et culturelle lorsqu'elle est bien conduite, c'est-à-dire lorsqu'elle repose sur une approche critique et contextualisée, peut permettre au citoyen africain de se comporter comme un acteur de la réussite du jeu démocratique dans toute sa complexité. Tout dépend en réalité des choix éducatifs opérés par les décideurs politiques à tous les niveaux. Comme l'affirme Askouni N. (2010),

les choix éducatifs constituent des pratiques sociales qui ne peuvent pas être interprétées exclusivement en termes d'action raisonnable des individus. Il s'agit plutôt de produits de processus complexes qui intègrent des déterminations sociales, des mécanismes institutionnels, des stratégies collectives et des postures idéologiques des acteurs. (p.38)

Le citoyen africain en dernier ressort, lorsqu'il reçoit une éducation à la morale, à l'éthique et au civisme doit pouvoir se sentir comme un être conscient libre, relationnel et responsable. Il doit pouvoir donner un sens à son existence en se conformant aux normes et aux valeurs qui sous-tendent le « vivre ensemble » démocratique. Acteur principal de la démocratie, il s'inscrit dans le sens de l'histoire individuelle et collective et ce, en vue de la recherche du bonheur pour tous. L'idéal de la vertu vers lequel tend toute éducation à la morale, à l'éthique et au civisme engage le citoyen à éviter au quotidien à la fois l'excès et le défaut. Il s'agit par cette orientation de miser sur le juste milieu qui forge la conscience citoyenne commune. A l'évidence, une telle éducation permet au citoyen,

devenu homme d'Etat, d'avoir une maîtrise de ses désirs, d'opérer des choix réfléchis, et enfin d'orienter toutes ses actions vers le bien de la communauté. L'homme politique éduqué à la morale, à l'éthique et au civisme est celui qui tend vers la sagesse : « la sagesse pratique grâce à laquelle le sujet distingue le bien à faire, délibère pour se donner les moyens appropriés à sa réalisation, c'est-à-dire une règle juste ordonnant le désir et l'action dans le sens du bien ». (Fuchs E., 1995, p. 135)

Dans son rapport au monde et à ses semblables, l'homme éduqué à la morale, à l'éthique et au civisme se forge pour ainsi dire un caractère citoyen bien structuré. Clair A. (2001) affirme que ce caractère citoyen constitue « cette structure ou encore ce fond de la personnalité qui se forme dans la durée et comme durable en fonction des situations et des circonstances, en alliant ainsi une permanence et une flexibilité ». (p.76) Les précisions ainsi apportées, sur l'éducation à la morale, à l'éthique et au civisme en contexte démocratique africain, nous autorisent à mener la réflexion en termes d'éducation à la démocratie, qui pourrait alors de ce fait se comprendre aisément, à partir d'un référentiel de systèmes de valeurs et de conduites exigibles en démocratie. Pour tous les membres ou citoyens d'un « Etat-Nation » démocratique, le « vivre ensemble » suppose en temps réel un minimum d'accord sur les valeurs à partager sans exclusion aucune. Dans ce contexte la réussite de tout processus démocratique en Afrique impose la prise en compte des grandes masses analphabètes et marginalisées. Leur incorporation à l'éducation à la démocratie revêt donc une signification participative particulière et se présente comme un critère essentiel à l'acceptation de la démocratie par les peuples africains dans leur ensemble.

L'éducation à la démocratie en Afrique, pour sa réussite, ne peut se faire que de façon progressive et ce par approches pédagogiques de conscientisation, d'éveil à la citoyenneté, d'apprentissage et d'évaluation critique. Cette éducation à la démocratie est d'abord identitaire et, en ce sens elle concerne l'homme africain dans son être profond et dans tout ce qu'il représente comme élément culturel africain. Il y a lieu d'articuler les éléments du répertoire culturel endogène africain à la démocratie occidentale pour une approche interculturelle de l'éducation à la morale, à l'éthique et au civisme.

L'éducation à la démocratie est d'abord, et avant toute considération, une éducation à la liberté tendue vers un horizon de valeur digne de tout homme et non un conditionnement idéologique. Elle est la dimension la plus intérieure du civisme qui est la vertu du citoyen sujet de droits et de devoirs dans la cité. Si chaque individu conscient de ses droits n'assume pas librement ses obligations, la démocratie est perdue. Il revient à l'éducateur moral et civique d'aider la démocratie à ne pas échouer. (Adoukonou B., 1998, p35)

## Conclusion

Il y a en Afrique francophone, autour de l'idée de mise en application des principes qui régissent la démocratie, un débat qui revient sans cesse et porte sur la capacité supposée ou non des africains, dans leur ensemble, à faire usage des potentialités de l'esprit pour

relever les défis existentiels auxquels ils sont confrontés au quotidien. Il faut l'admettre : la démocratie en Afrique francophone est en crise, il s'agit pour l'essentiel d'une crise anthropologique axée sur la question du sens et des valeurs. Il y a lieu d'agir et en urgence. L'une des pistes à explorer est celle qui porte justement sur l'éducation à la morale, à l'éthique et au civisme ; c'est ce qu'on pourrait qualifier autrement d'une éducation à la démocratie ou au « vivre ensemble ».

Les productions scientifiques, littéraires, philosophiques et autres réflexions en Afrique doivent insister sur le volet éducation à la citoyenneté, à la responsabilité et à l'idéal de recherche du bien collectif. Toute démocratie est d'abord particulière avant d'être universel. En dernière analyse, l'universel n'a jamais existé, il est toujours en construction et ce à partir des particuliers. La réussite des processus de démocratisation en Afrique francophone passe par une éducation identitaire qui suppose la prise en compte des valeurs traditionnelles endogènes africaines en vue de les articuler aux principes de la démocratie occidentale. L'ouverture de l'Afrique sur d'autres cultures est une exigence et ce, pour des raisons de survie. Toutefois, cette ouverture ne doit pas être synonyme d'aliénation, d'extraversion. Elle doit intégrer l'appropriation de la démocratie arrimée aux réalités endogènes. La "démarginalisation" des grandes masses populaires permettra d'éviter le piège de la banalisation. La démocratie est l'affaire de tous les citoyens et en cela, une éducation soutenue à la morale, à l'éthique et au civisme pour tous s'impose de fait.

### Références bibliographiques

- Adoukonou, B. (1998). *L'éducation morale et civique en contexte démocratique africain*, in Sillon Noir 14-98, Cotonou, pp. 5-37.
- Akindès, F. (1996). *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne Francophone*, Paris, Karthala.
- Askouni N. (2010). *La scolarisation des enfants. Enjeux politiques, identités ethniques et inégalités sociales in Education comparée/ Nouvelles séries N0 4*, pp.21-47, AFEC, Paris, 2010.
- Auroux S., Weil Y. (1993). *Nouveau vocabulaire des études philosophiques*. Paris, Nathan.
- Bamba, L. M. (2016). *La démocratie face aux maladies du pouvoir*, in Revue béninoise de philosophie et de sciences humaines, Porto-Novo, 2016, pp.13-24.
- Burdeau, G. (1971). *La démocratie*, Paris, Bordas.
- Clair, A. (2001). « *Exister en caractère. Au principe de la vie éthique* » in Revue philosophique de Louvain I, Bruxelles, 2001.
- Dumont, R. (1962). *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil.
- Faes, H. (2014). *La démocratie peut-elle être interculturelle ?* in Serge Goubemon et Jean-François Petit, *vers une démocratie interculturelle en Afrique ?* Lyon, Chronique sociale, 2014, pp. 135-146
- Fuchs, E. (1995). *Comment faire pour bien faire, Introduction à l'éthique*, Genève, Labor et Fides, Pp. 134-136.
- Guèye B. (2009). *La démocratie en Afrique : succès et résistances*, Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques, no 129.

- Iroko, F. (1997). *La politique et le gouvernement avant et pendant l'ère coloniale en Afrique de l'Ouest : l'exemple du Bénin*, in Konrad Adénauer Stiftung, Johannesburg.
- Mappa, S. (1998). *Pouvoirs traditionnels et pouvoirs d'Etats en Afrique : l'illusion matérialiste*, Paris, Karthala.
- Montesquieu, C.d. S. (1748). *De l'Esprit des lois*, Tome I, Paris, Garnier Flammarion.
- Nkrumah, K. (1976). *Le consciencisme*, Paris, Présence africaine.
- Nouhouayi, A. (1975). *Ouverture, extraversion culturelle et développement*, in Journal de la FLASH/UAC, Abomey-Calavi.
- Platon, (1966). *La République*, traduction et introduction Robert Boccou, Paris, Garnier Flammarion.
- Rousseau, J.-J. (1762). *Du Contrat social*, Paris, Bordas.
- Savadogo, M. (2006). *Citoyenneté et démocratie*, in « Le cahier philosophique d'Afrique » No 004, Ouagadougou.
- Soede, N. Y. (1992). *Sens et enjeux de l'éthique*, Abidjan, Ed. U.C.A.O.
- Tonyeme, B. (2012). *Etat-Nation démocratique et multiethnicité*, Particip'Action, Revue interafricaine de littérature linguistique et philosophie, Université de Lomé, Vol 4, no I, janvier 2012, pp. 277-290.
- Topanou, V. (1982). *Peut-on parler de démocratie et de droits de l'homme « à l'africaine » ?* Notes de cours/ UAC, 1982.
- Touraine, A. (1994). *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris, Édition Fayard.
- WEIL, E. (1933). *Cahiers Eric WEIL IV : Essais sur la philosophie, la démocratie et l'éducation*. Collection UL3.

